



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

### Séance du 22 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Pascal SIMON, M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, M. David PETIT-PHAR, Mme Marie-Annick CHARTIER, M. Yvonnick BESNARD, Mme Catherine ÉTRAVES, M. Éric LALLÉ, M. Gilles GUYON

**ABSENTS EXCUSÉS** : Marylène HARDY (pouvoir à Mme Catherine ETRAVES), Mme Christelle LONCLE (pouvoir donné à M. Gilles GUYON)

**ABSENTS** : M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN, M. Rémy HERVÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Anne-Marie BEAUFEU

-----  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 18 décembre 2017  
Date de la publication : 28 décembre 2017

*En préambule, Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'intervention des membres du club de football lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2017. Il informe les membres du conseil que plusieurs engagements pris lors de ces échanges ont été suivis d'effets : un espace a été aménagé pour les vestiaires des filles ; un contact a été pris avec un plombier pour la réparation du chauffage ; les arrivées d'eau ont été modifiées dans les vestiaires homme. Monsieur le Maire félicite les agents des services techniques pour leur réactivité.*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et plus particulièrement M. BESNARD et Mme BEAUFEU, ainsi que les bénévoles et le personnel communal, pour leur investissement dans la préparation du marché de Noël. Environ 500 personnes sont venues assister au feu d'artifice et Monsieur le Maire fait part de la satisfaction des exposants et des personnes présentes. Il précise de plus, que les ventes réalisées au profit du CCAS ont permis de récolter 528 €.*

*Monsieur le Maire rappelle enfin que la municipalité a organisé ce vendredi 22 décembre 2017 un repas de Noël pour 125 élèves de l'école qui s'y sont inscrits ainsi qu'aux professeures des écoles. Il félicite les bénévoles qui ont œuvrés pour la réalisation de ce repas et indique que des livres et chocolats ont été distribués à chaque enfant.*

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 19h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Anne-Marie BEAUFEU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2017 à l'unanimité.

## ➤ DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET ANNEXE DE SAINT-MALO AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération a décidé, lors de sa séance du 28 septembre 2017, d'ajouter au titre de ses compétences, la compétence « eau et assainissement ». L'extension à cette compétence a été entérinée par les communes (le 2 novembre 2017 par Saint-Guinoux) selon les règles prévues par le Code général de Collectivités Territoriales, et par arrêté préfectoral du 04 décembre 2017. Cette prise de compétence sera effective à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de compétence a été souhaité, en outre, pour permettre une meilleure intégration communautaire avec l'objectif d'augmenter le coefficient d'intégration fiscal pris en compte dans le calcul de la Dotation globale de fonctionnement perçue par l'agglomération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vote sur le transfert de la compétence s'est fait « en confiance » quant à différentes modalités du transfert et notamment financières suite aux échanges qui avaient pu avoir lieu auparavant sur le devenir du résultat de clôture du budget annexe assainissement.

Il présente au conseil municipal une note de travail adressé par M. BAUDRY, Vice-Président en charge des finances, dans laquelle il est indiqué que le résultat cumulé du budget annexe serait reversé à Saint-Malo Agglomération, ce qui représente pour la commune de Saint-Guinoux, environ 180 000 €. Il rappelle que ce résultat historique est le fruit d'une négociation avec les services de la Direction départementale de l'équipement au début des années 2010, pour des problèmes sur la station d'épuration, ayant donné lieu au versement de dommages et intérêts.

Monsieur le Maire souhaite interpeler le conseil municipal sur le risque qu'engendrerait cette décision sur la trésorerie de la commune et sa capacité de financement pour les années à venir.

Il regrette que ce sujet n'ait pas été tranché avant les décisions de transfert de compétence.

Monsieur le Maire fait état d'une décision du Conseil d'Etat, du 25 mars 2016 qui précise que « le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel ou commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations qui lui seraient attachés (...) ».

Le conseil municipal sera sollicité à nouveau sur cette question en 2018 lorsque le compte du budget assainissement sera clos, mais Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal se positionne dès à présent et tant que la commune est encore compétente, sur le transfert ou non des excédents du budget assainissement à Saint-Malo Agglomération dans le cadre du transfert de compétence.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DÉCIDE**, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, de ne pas transférer le résultat cumulé du budget annexe assainissement de la commune de Saint-Guinoux lors du transfert de la compétence à Saint-Malo Agglomération.

## ➤ BUDGET COMMUNE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Budget 2017 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour permettre le paiement d'une échéance d'emprunt.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2017 de la Commune suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Sans opération - compte 1641 - Emprunts	+ 0.01 €	
<b>Total chapitre 16</b>	<b>77 093.33 €</b>	
Opération 36 – Bâtiments communaux Compte 21312 – Bâtiments scolaires	- 0.01 €	
<b>Total chapitre 21</b>	<b>2 263.99 €</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2017 de la commune et ses décisions modificatives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de voter la décision modificative présentée ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits
  
- **PLAN DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le dernier classement de la voirie a été fait en 2016 et validé par délibération du conseil municipal le 22 décembre 2016.

Par ailleurs, il souligne au Conseil municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée entre autres à partir de la longueur de la voirie communale, d'où l'importance de son recensement.

Enfin, il rappelle que le conseil municipal a demandé, lors de la séance du 7 décembre 2017, la rétrocession des espaces communs du lotissement Les Bruyères, dont la voirie, dans le domaine public communal.

Appellation voies communales / Lieu-dit	Longueur en mètres
rue de la Salle verte	130
rue du Bignon	640
rue de l'église	140
rue du Cottin	110
rue du Bas Brillant	460
La Fosse aux loups	440
de La Toisse à La Plissonnière par le lavoir et les Aumônes	1 900
Les Prons	410
Les Landes Ponts	600
La Gaieté	100
Les Landes	300
des Landes à La Basse Garde par le Bois Huguet	1 200
La Haute Garde	300
Les Fontaines	380
Des Fontaines à La Ville Aubert par les Aumônes	1 000
rue des Tulipes	150
rue des Safrais	220
rue du Clos Bodou	380
rue du Clos Prince	210
rue de la Chapelle blanche	100

rue Pierre de Ronsard	240
rue des Bruyères	416
Le Bocage	150
Les Buttes	630
Long du Canal des allemands	1 240
Les Vignes	400
Les Crêtes	400
Le Grand Moulin	310
<b>TOTAL</b>	<b>12 956</b>

**Proposition au conseil municipal :**

- **APPROUVER** ce nouveau plan de classement de la voirie communale ;
- **PORTER** la longueur de la voirie communale à 12 956 mètres.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

**1) Vœux du Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les vœux du Maire se tiendront le samedi 11 janvier 2017 à 11h et que l'ensemble de la population y est convié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le Maire,  
Pascal SIMON**